

I – LA REORGANISATION DES SERVICES

Les opérations de fusion des deux réseaux, ceux de la Direction générale des Impôts et de la Direction générale de la Comptabilité Publique, ont été poursuivies en 2009 après les premières actions de connaissance mutuelle réalisées en 2008. Elles se sont traduites aussi bien sur le plan des métiers, que la fusion a permis d'enrichir, que sur celui des structures dont le rapprochement s'est accéléré.

Ainsi, la nouvelle offre de service aux collectivités locales a été présentée conjointement aux élus par le Trésorier Payeur Général et le Directeur des Services Fiscaux lors d'une réunion présidée par le Préfet qui s'est tenue le 29 avril 2009.

En outre, le service de la fiscalité directe locale a été mis en place, au sein de la Trésorerie Générale, le 6 octobre 2009, en vue de réunir les compétences des deux réseaux sur un sujet de préoccupation majeure des collectivités. Ce rapprochement doit permettre de leur diffuser une information plus rapide et plus riche sur leurs ressources fiscales.

Par ailleurs, l'année a été marquée par le déploiement de l'accueil fiscal de proximité et par la création du Service des Impôts des Particuliers d'Ermont Ouest.

L'accueil fiscal de proximité est un dispositif qui permet aux usagers de décider librement de leur point d'accueil fiscal : ils n'ont plus à déterminer celui

des services qu'ils doivent contacter pour obtenir une réponse à une question d'assiette ou de recouvrement. Ils peuvent donc se rendre dans une trésorerie, un centre des impôts ou un SIP (cf. infra) et ne sont plus renvoyés dans une autre structure. *Ce dispositif est devenu effectif dans tout le département du Val d'Oise depuis le 1^{er} septembre 2009.*

Le service des impôts des particuliers (SIP) est constitué par la réunion des missions et des agents d'un centre des impôts et d'une trésorerie chargée du recouvrement des impôts des particuliers lorsque ces deux services sont implantés dans une même résidence. Le SIP est chargé de l'assiette, du recouvrement, du contrôle et du contentieux des impôts couramment dus par les particuliers ainsi que, bien entendu, de l'accueil de ses usagers pour toute démarche relevant de sa compétence. Au terme d'une démarche qui a associé étroitement l'ensemble des personnels, *le premier SIP du Val d'Oise a été ouvert à Ermont le 1^{er} décembre 2009.*

L'année 2010 constitue une nouvelle étape importante dans la fusion. Elle voit en effet la création de deux SIP supplémentaires (Argenteuil-Ville et Garges centre) au 1^{er} avril 2010 ainsi que la mise en place de la direction départementale des finances publiques du Val d'Oise qui réunit les services de la trésorerie générale et de la direction des services fiscaux.

II – LES MISSIONS FISCALES

1) La détermination de l'assiette des impôts, première mission des services fiscaux

- Impôt sur le revenu : en 2009, 621 714 articles ont été émis dont 34,71% de non-imposables sur les revenus perçus en 2008. Le nombre d'articles émis en 2009 continue à progresser régulièrement (+0,64% entre 2008 et 2009), tandis que le nombre d'articles non-imposables présente une légère
- hausse de 1,18% en comparaison de l'année précédente. Le produit de l'impôt sur le revenu s'élève à 1,065 milliard d'euros.
- L'impact de la crise économique apparaît clairement dans l'évolution à la baisse des encaissements d'impôts sur les sociétés et de TVA.

- Impôts directs locaux : l'émission de 881.266 articles (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et taxe professionnelle confondues)

a correspondu à un montant global de 1,231 milliard d'euros, soit une hausse de 6,51% en comparaison de l'année 2008.

2) Le contrôle fiscal, corollaire du système déclaratif

L'activité du contrôle fiscal distingue les contrôles effectués du bureau (contrôle sur pièces), des opérations de contrôle fiscal externe (vérification de comptabilité, examen de situation fiscale personnelle).

Nature des contrôles	Dossiers contrôlés ou opérations de contrôle fiscal externe réalisées		Rappels d'impôts (en milliers d'euros)	
	2008	2009	2008	2009
Contrôle sur pièces	19122	17001	43 614 €	49 756 €
Contrôle fiscal externe	683	645	57 195 €	58 897 €

3) Bilan des impôts recouvrés au profit de l'Etat et des collectivités locales

Impôts perçus au profit de l'Etat

En millions d'€uros	2008	2009	2008/2009
Impôts sur le revenu	1 122,52	1 064,51	-5,17%
Impôts sur les sociétés	549	460,35	-16,15%
Taxes sur les salaires	74,51	84,31	+13,15%
Produits divers du budget	100,60	76,26	-24,20%
TVA	2 135,69	1 906,30	-10,74%
Enregistrement et timbre	134,18	115,33	-14,05%
Total	4 116,50	3 707,06	-9,95%

Impôts locaux

En millions d'€uros	2008	2009	2008/2009
Taxe professionnelle	400,30	431,40	+7,77
Taxe foncière bâti et non bâti	407,10	433,18	+6,40
Taxe d'habitation	348,70	366,77	+5,18
Total	1156,1	1231,34	+6,51%